

Strasbourg, 13 octobre 2006

Greco (2006) 19F

30^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 9-13 octobre 2006)

DECISIONS

Lors de sa 30^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 9-13 octobre 2006), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2006) 21F) ;

Informations par le Secrétaire Exécutif

2. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2006) 21F) ;

Evaluations du Deuxième Cycle

3. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur les Etats-Unis d'Amérique (Greco Eval II Rep (2005) 10F) ;
4. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Moldova (Greco Eval II Rep (2006) 1F) ;
5. note avec satisfaction que les autorités des Etats-Unis d'Amérique autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 3 ci-dessus ;
6. invite les autorités de la Moldova à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 4 ci-dessus ;

Evaluation conjointe des Premier et Deuxième Cycles

7. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur la République du Monténégro (Greco Eval I-II Rep (2005) 4F) ;
8. invite les autorités de la République du Monténégro à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 7 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Premier Cycle

9. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur le Danemark (Greco RC-I (2004) 10F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
10. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Lettonie (Greco RC-I (2004) 7F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
11. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Norvège (Greco RC-I (2004) 9F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
12. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Pologne (Greco RC-I (2004) 5F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
13. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Roumanie (Greco RC-I (2004) 8F Addendum) et met fin ainsi à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;

14. note avec satisfaction que les autorités de la Lettonie et de la Roumanie autorisent la publication des Addenda mentionnés aux décisions 10 et 13 ci-dessus ;
15. invite les autorités du Danemark, de la Norvège et de la Pologne à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des Addenda mentionnés aux décisions 9, 11 et 12 ci-dessus ;

Procédure de Conformité du Deuxième Cycle

16. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur l'Estonie (Greco RC-II (2006) 3F) ;
17. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur l'Islande (Greco RC-II (2006) 10F) ;
18. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Lettonie (Greco RC-II (2006) 4F) ;
19. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Norvège (Greco RC-II (2006) 11F) ;
20. adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur le Royaume-Uni (Greco RC-II (2006) 8F) ;
21. note avec satisfaction que les autorités de l'Estonie, de la Lettonie et du Royaume-Uni autorisent la publication des rapports mentionnés aux décisions 16, 18 et 20 ci-dessus ;
22. invite les autorités de l'Islande et de la Norvège à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés aux décisions 17 et 19 ci-dessus ;

Troisième Cycle d'Évaluation

23. adopte un amendement au Questionnaire sur la transparence du financement des partis politiques, tel qu'il figure au document Greco (2006) 17bil ;
24. prend note que la Finlande, la Slovénie et le Royaume-Uni seront parmi les premiers pays à être évalués dans le cadre du Troisième Cycle d'Évaluation¹ et qu'ils acceptent de soumettre les réponses aux questionnaires avant le 1^{er} février 2007 ;
25. prend note que le Bureau 37 (novembre 2006) soumettra des propositions à la 31^{ème} Réunion Plénière (décembre 2006) quant aux pays qui pourraient être évalués plus tard en 2007 dans le cadre du Troisième Cycle d'Évaluation ;

« Whistleblowing »

26. prend note avec intérêt de la présentation par M. Guy DEHN, Directeur, et Mme Anna MYERS, Directeur adjoint, *Public Concern at Work* (Royaume-Uni) sur le « whistleblowing » ;

¹ La proposition faite par le Bureau, lors de sa 36^{ème} Réunion, que la première vague de membres à évaluer dans le cadre du Troisième Cycle d'Évaluation comprenne la Finlande, la France, la Pologne, la Slovénie et le Royaume-Uni a été communiquée par lettre aux autorités des pays concernés. Au temps de la présente réunion, des réponses positives ont été reçues de la part de la Finlande, la Slovénie et le Royaume-Uni.

Statut d'observateur auprès du GRECO

27. décide à l'unanimité d'octroyer le statut d'observateur auprès du GRECO aux Nations Unies, représentées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ;

Divers

28. note que le GRECO élira ses Président, Vice-Président et membres du Bureau pour le Troisième Cycle d'Evaluation lors de sa 31^{ème} Réunion Plénière (décembre 2006) ;

Dates des prochaines réunions

29. note que le Bureau tiendra sa 37^{ème} réunion à Strasbourg du 13 au 14 novembre 2006 ;
30. décide de tenir sa 31^{ème} Réunion plénière à Strasbourg du 4 au 8 décembre 2006.